



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 10 décembre 2019 à Montargis (45), le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs, Frédéric MOLOSSI, a co-présidé, avec Benoît DIGEON, le Président de l'EPAGE du Bassin du Loing, la Conférence Territoriale de validation du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention du bassin du Loing.

Suite à la crue majeure de mai-juin 2016, les acteurs de ce bassin et l'Etat ont convenu qu'il fallait apporter une réponse à la hauteur des défis posés par cet événement catastrophique. Il a ainsi été décidé de monter un dossier de labélisation d'un PAPI à l'échelle du bassin du Loing. Après 18 mois de travaux menés par l'EPTB Seine Grands Lacs en collaboration avec l'EPAGE du Bassin du Loing et les acteurs de ce territoire, cette conférence avait pour objectifs de présenter le dossier de candidature du PAPI finalisé et de lancer officiellement la consultation du public permettant de recueillir les observations des habitants du bassin du Loing.

Le dossier sera mis à disposition sur le site internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr) pendant un mois, entre le **lundi 16 décembre 2019 et le mercredi 15 janvier 2020 inclus**.

Les remarques pourront être adressées par mail à territoires@seinegrandslacs.fr ou par voie postale au 28 boulevard Victor Hugo - 10000 TROYES.

Les chiffres-clés du PAPI d'intention ont été présentés aux élus, techniciens et associations présents :

- **Un premier programme de trois ans**
- **16 maîtres d'ouvrages**
- **39 actions d'études**
- Un budget global prévisionnel de **2 218 000 €** subventionné à près de 65% par l'Etat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Conseil départemental de Seine et Marne

Suite à la consultation du public, il est prévu de déposer le dossier auprès du service instructeur (DRIEE) en février 2020 ; pour une labellisation du programme attendue en juin 2020. Le lancement des actions du PAPI sera ensuite opéré à l'automne 2020 pour 3 ans.

A propos de l'EPTB Seine Grands Lacs :

Constitué en Institution interdépartementale lors de sa création en 1969, Seine Grands Lacs est devenu syndicat mixte en 2017. Son comité syndical est composé d'élus de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Agglomérations de Troyes-Champagne-métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Gestionnaire et propriétaire des barrages-réservoirs du bassin de la Seine, il assure la double mission historique d'écarter les crues d'hiver et de printemps et de soutenir les débits de la Seine et de ses affluents (Aube, Marne et Yonne) en été et en automne. Son action est efficace dès l'aval immédiat de ses ouvrages. Reconnu Établissement public territorial de bassin en février 2011, Seine Grands Lacs est un acteur majeur de l'eau sur le bassin amont de la Seine. L'EPTB agit dans le cadre du plan Seine en faveur de la réduction de la vulnérabilité des territoires aux inondations et œuvre à la réalisation d'un projet de nouvel ouvrage écarteur des crues dans le secteur de la Bassée (Seine-et-Marne), destiné à compléter le dispositif de protection contre les inondations et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes. Il est aussi porteur de 5 Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) sur son périmètre de reconnaissance. Enfin, dans le contexte du changement climatique, Seine Grands Lacs développe de nouvelles actions destinées à compléter le dispositif de gestion des inondations et des étiages et à réduire les dommages prévisibles liés à ces phénomènes.

Contacts presse EPTB :

Stéphanie PORRETTA

Tel : 06 23 24 89 56

Email : communication@seinegrandslacs.fr

www.seinegrandslacs.fr

A propos de l'EPAGE du bassin du Loing :

En réaction aux crues exceptionnelles du Loing de juin 2016, et ses conséquences dramatiques, les élus du bassin du Loing ont choisi d'unir leurs efforts pour la prévention de tels événements. L'ensemble des syndicats de rivières et EPCI du bassin du Loing se sont entendus pour créer une nouvelle entité, un établissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE).

L'EPAGE du Bassin du Loing regroupe ainsi sur plus de 4000 km² 269 communes du Loiret, de l'Yonne et de la Seine-et-Marne, soit trois régions : Centre Val-de-Loire, Ile-de-France et Bourgogne-Franche-Comté. 39 délégués élus représentant les 18 EPCI du territoire siègent à l'assemblée de ce nouvel établissement.

C'est pour une meilleure concertation entre les 18 EPCI concernés, pour une réactivité accrue, et au final une plus grande efficacité des travaux engagés, que cette création a été décidée et conclue. L'EPAGE du Bassin du Loing se dotera pour cela de deux principaux outils :

- un Contrat Eau et Climat 2019-2024 qui vise à restaurer les secteurs de cours d'eau les plus dégradés et maintenir les secteurs considérés en bon état.
- un PAPI sur le Loing (programme d'actions de prévention des inondations) qui vise à mobiliser de nombreux acteurs publics et privés afin d'engager des actions de réductions des impacts liés aux inondations.

